Troubles d'apprentissage-Association du Nouveau Brunswick (TAANB) est un organisme de bienfaisance fondé en 1970. Notre mission est de promouvoir la compréhension, l'acceptation et la capacité des personnes ayant des troubles d'apprentissage à mener une vie enrichissante et réussie.

L'accès à l'enseignement supérieur est un élément clé de cette mission, et TAANB est heureuse d'offrir sa bourse annuelle. Pour l'année d'étude 2026-2027, TAANB attribuera **une bourse de 1 000 $** à un étudiant ou une étudiante qui répond aux critères d'admissibilité décrits ci-dessous.

Admissibilité

La bourse est ouverte aux :

- Élèves de 12e année qui commenceront des études postsecondaires à l'automne 2026.
- Étudiants postsecondaires actuels qui poursuivront leurs études au cours de l'année d'étude 2026-2027.

Critères d'admissibilité

Pour que leur candidature soit examinée, les demandeurs doivent répondre à **tous** les critères suivants:

1. Résidence

- Doit être résident(e) du Nouveau-Brunswick et fournir une preuve de résidence (permis de conduire, carte d'identité provinciale ou carte Medicare)

2. Diagnostic d'un trouble d'apprentissage

Les candidats doivent avoir reçu un diagnostic formel de trouble d'apprentissage. Les troubles d'apprentissage affectent l'acquisition, l'organisation, la rétention, la compréhension ou l'utilisation d'informations verbales ou non verbales chez des individus ayant des capacités au moins moyennes essentielles au raisonnement et à la pensée.

Les troubles d'apprentissage courants comprennent :

- **la dyslexie** (lecture)
- **la dysgraphie / trouble de l'expression écrite**
- **la dyscalculie** (mathématiques)

Conditions qui ne sont pas des troubles d'apprentissage Ces conditions peuvent coexister avec des troubles d'apprentissage, mais ne sont pas admissibles seules:

- Trouble du déficit de l'attention avec ou sans hyperactivité (TDAH).
- Anxiété et/ou dépression.
- Trouble oppositionnel avec provocation.
- Troubles de la communication.
- Handicaps intellectuels.

3. Preuve de diagnostic Les candidats doivent fournir **l'un** des documents suivants avec leur demande:

- Une lettre d'un enseignant ou d'une enseignante de ressources du secondaire ou du bureau des services aux étudiants d'un établissement postsecondaire.
- Un énoncé de diagnostic tiré d'une évaluation psychoéducationnelle.

4. Essai ou présentation créative

Les candidats doivent soumettre soit:

- Un essai de 500 à 800 mots, ou
- Une présentation créative (telle qu'une vidéo, une œuvre d'art, une pièce de création littéraire, etc.).

Les soumissions doivent porter sur l'expérience du candidat vivant avec un trouble d'apprentissage. Les candidats envisageant une présentation créative sont encouragés à contacter **ed@ldanb-taanb.ca** avant de soumettre leur dossier.

Les sujets suggérés incluent:

- L'impact d'un trouble d'apprentissage sur votre vie.
- Les obstacles que vous avez surmontés dans votre éducation ou votre vie personnelle.
- Les accomplissements dont vous êtes fier en tant que personne ayant un trouble d'apprentissage.

5. Date limite

Les demandes complètes doivent être soumises au plus tard : 🗓️ **vendredi 15 mai 2026**.

Formulaire de demande de bourse 2026-2027

La demande doit être soumise à TAANB au plus tard le **vendredi 15 mai 2026**. Les demandes peuvent être envoyées par courriel à **ed@ldanb-taanb.ca** ou par la poste à : *TAANB, 203-403 rue Regent, Fredericton NB, E3B 3X6*.

Renseignements personnels

Nom :	
Adresse :	Ville :
Code postal :	Téléphone :
Courriel :	
Trouble d'apprentissage diagnostiqué :	

Établissement actuel (secondaire ou postsecondaire)

Nom de l'école/institution :	
Niveau scolaire/Année d'étude :	
Établissement postsecondaire fréquenté en 2025-2026 :	
Domaine d'études :	Année d'étude :

Consentement à la publication

Si vous êtes sélectionné comme récipiendaire, TAANB pourrait souhaiter partager votre essai ou votre présentation créative, ainsi qu'une photo fournie par vous. Veuillez indiquer votre consentement ci-dessous:

☐ Je consens à ce que TAANB partage mon nom, mon essai/présentation créative et ma photo.

☐ Je ne consens pas à ce que TAANB partage mes informations.

Déclaration du candidat

Signature du candidat : _____ Date : _____

Le lauréat ou la lauréate de la bourse sera avisé en juin 2026. Les fonds seront envoyés directement à l'établissement postsecondaire du récipiendaire après confirmation de l'inscription.